

nous oublier que l'on a fait de ces mots, pendant quarante ans, une formule de gouvernement dont l'on s'est servi pour assurer la mainmise de l'État, par un monopole abusif, sur un domaine qui n'est pas le sien, et pour opprimer les libertés les plus sacrées? Quand l'on se rend compte que, partout où ces prétendues réformes ont été appliquées, il s'est agi beaucoup plus d'une tentative politique que d'une œuvre scolaire, beaucoup moins d'une réforme pédagogique que d'une révolution religieuse,¹ l'on peut toujours redouter que les mêmes mots ne finissent par recouvrir les mêmes manœuvres.

Ce qui achève de nous inquiéter, c'est que l'on veut introduire dans notre système d'enseignement des réformes qui ont été poursuivies ailleurs et qui n'ont pas réussi. Il faut lire, à cet égard, les deux volumes de Georges Goyau : *l'École d'aujourd'hui*. L'auteur y a réuni un certain nombre de ces études, bourrées de textes et de chiffres, où il excelle. Il y expose les résultats de l'expérience qui a été tentée en France, dans le domaine de l'instruction populaire. Que l'on pèse ces textes et ces chiffres d'une accablante précision, et l'on verra qu'il n'est pas trop fort de parler de faillite. Laïcité, une arme de combat; gratuité, un leurre, l'instruction n'ayant jamais coûté plus cher au contribuable que depuis qu'elle est gratuite; obligation, une impossibilité. Quel intérêt avons-nous à recommencer l'expérience, à insérer dans nos statuts des lois qui ne seront pas observées, et qui, pour toutes sortes de raisons, les unes politiques, les autres économiques, ne peuvent pas l'être? Dans une question d'ordre moral comme l'éducation, Mgr Freppel l'a péremptoirement démontré, la contrainte légale ne vaut rien.² Avons-nous au moins raison

¹ Cf. de Mun : *Questions actuelles* XCI, p. 57.

² Cf. Mgr Freppel : *Oeuvres polémiques*, II, p. 277, ss, et p. 362-417; III, 395, VI, 367, ss.